

Sienna IM

Politique biodiversité

Avril 2025

Politique biodiversité

Sienna Investment Managers est un gérant d'actifs paneuropéen et multi-expertises de la société d'investissement cotée GBL ("Groupe Bruxelles Lambert"). Avec environ 300 professionnels, Sienna IM est présente à Paris, Milan, Hambourg, Francfort, Madrid, Amsterdam, Luxembourg, Londres et Séoul. Combinant actifs cotés et privés, Sienna IM développe pour ses clients des solutions personnalisées et innovantes, pour donner du sens à leurs investissements. A fin décembre 2024, le Groupe gère plus de 40 milliards d'euros d'encours, dont plus de 80% (sur le périmètre éligible SFDR) sont classés articles 8 ou 9.

Afin de rester informés de notre actualité, vous pouvez nous suivre sur LinkedIn ou visiter www.sienna-im.com

La politique biodiversité du groupe Sienna IM s'applique à l'ensemble des activités mentionnées ci-après.

- Sienna Investment Managers
- Sienna Investment Managers Luxembourg SA
- Sienna AM France (Expertise Dette Privée France)
- Sienna Gestion (Expertise Actifs Listés)
- Sienna Real Estate (Expertise Immobilier)
- Ver Capital (Expertise Dette Privée Italie)

Une déclinaison adaptée de la présente politique biodiversité sera néanmoins nécessaire pour l'activité de Sienna Real Estate.

Table des matières

Introduction	4
Cadres et référentiels en matière de biodiversité	4
Gouvernance	6
Objectifs	6
L'intégration de la biodiversité dans notre processus d'analyse et de sélection des investissements	7
L'engagement.....	8
Suivi de l'impact sur la biodiversité	9
Suivi des dépendances à la biodiversité	10
Conclusion	10

Introduction

La biodiversité se définit comme la diversité entre les espèces, au sein des espèces, des écosystèmes et de leurs interactions.

La biodiversité et les bienfaits de la nature pour l'homme influencent presque tous les aspects du développement humain et sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Ils contribuent à la production de nourriture, à la purification de l'eau, à la régulation du climat et à la lutte contre les maladies, appelés services écosystémiques.

Cependant, ces ressources s'épuisent et se dégradent beaucoup plus rapidement qu'à n'importe quelle autre période de l'histoire de l'humanité et cela est quasi exclusivement dû aux activités humaines. 1 million d'espèces, sur un total estimé à 8 millions, sont menacées d'extinction, 75 % de la surface de la Terre a été significativement altérée et 85 % des zones humides ont disparu¹. Ce déclin met en péril un nombre important d'écosystèmes mais aussi de services écosystémiques essentiels à l'économie et à notre société. L'IPBES² estime que 50 % du PIB mondial sera affecté par la perte de biodiversité. A ce titre la perte de biodiversité constitue un risque financier.

De plus, le changement climatique et la perte de biodiversité sont intrinsèquement liés. Le dernier rapport de l'IPBES³ présente l'interconnexion des enjeux de la biodiversité, de l'eau, de l'alimentation, de la santé et du changement climatique. Ces menaces influent les unes sur les autres en s'amplifiant.

L'activité de Sienna IM, comme toute entreprise, est dépendante de services rendus par la nature. Inversement, Sienna IM a des impacts directs et/ou indirects sur la biodiversité. En tant qu'investisseur responsable, nous reconnaissons l'importance cruciale de la biodiversité pour la stabilité économique et environnementale à long terme. Cette politique biodiversité témoigne de notre engagement en faveur de la protection de la biodiversité et de son intégration dans nos activités et nos décisions d'investissement.

Cadres et référentiels en matière de biodiversité

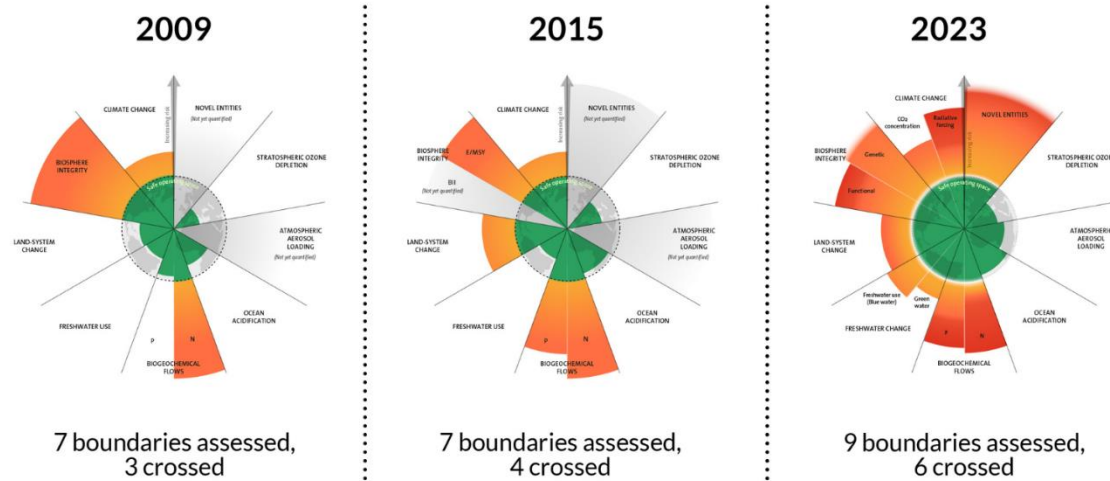
Plusieurs référentiels et cadres font référence aujourd'hui en matière de biodiversité que ce soit pour la définir et formaliser des cibles mondiales à atteindre.

Le concept des limites planétaires, défini par une communauté scientifique internationale en 2009, définit un espace de développement sûr et équitable pour l'humanité, basé sur neuf processus biophysiques qui, ensemble, régulent la stabilité de la planète : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements dans l'utilisation des terres, l'acidification des océans, l'utilisation globale de l'eau, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère, l'introduction de nouvelles entités dans la biosphère. Six d'entre eux ont été dépassés.

¹ Selon le ministère français de la transition écologique

² IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

³ Appelé "Evaluation Nexus" (décembre 2024)



L'évolution des limites planétaires⁴

L'IPBES a identifié en 2019 les cinq pressions majeures exercées par des activités humaines et menaçant la biodiversité:

1. La modification de l'utilisation des terres et des mers et destruction de l'habitat
2. La surexploitation des ressources
3. Le changement climatique
4. La pollution
5. Les espèces exotiques envahissantes

Les objectifs internationaux liés à la biodiversité sont définis par l'Accord Kunming-Montréal adopté lors de la COP 15 biodiversité en 2022., Celui-ci a permis de préciser les principes de la convention de Rio sur la biodiversité datant de 1992. Cet Accord historique a marqué l'adoption des premiers engagements globaux de préservation de la biodiversité avec 23 cibles à horizon 2030 afin de freiner l'érosion de la biodiversité et 4 objectifs long-terme pour 2050 pour redresser la courbe de dégradation de la biodiversité.

Ces jalons sont repris par les normes européennes grâce au Green Deal et plus précisément via la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à horizon 2030. Au niveau national, la Stratégie Nationale Biodiversité (SBN) à horizon 2030 a été adoptée fin 2023, définissant les orientations et actions à entreprendre pour la préservation de la biodiversité sur le territoire français.

Des initiatives internationales volontaires se structurent également pour inciter les entreprises à formaliser des politiques et des objectifs pour la préservation de la biodiversité. Les deux initiatives suivantes peuvent-être citées parmi d'autres :

- Science Based Targets for Nature (SBTN) accompagne les entreprises dans leur définition de cibles pour la préservation de la biodiversité.
- Taskforce for Nature-Related Financial Disclosure (TNFD) propose un cadre de reporting volontaire dédié au capital naturel permettant d'évaluer, de rendre compte et d'agir sur leurs dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature.

⁴ Azote for Stockholm Resilience Centre, Stockholm University. Based on Richardson et al. 2023, Steffen et al. 2015, and Rockström et al. 2009

Gouvernance

Nous pensons qu'une gouvernance interne efficace est essentielle à l'intégration réussie des considérations relatives à la biodiversité dans nos activités et nos investissements.

L'élaboration et la mise à jour de la Politique Biodiversité de Sienna IM est coordonnée par l'ensemble des experts ESG des différentes expertises du groupe participant à son déploiement. Un référent biodiversité conduit en particulier ces sujets. La politique a été présentée et validée en comité des correspondants ESG et présentée au Comité de Management de Sienna IM.

La responsabilité quotidienne de l'intégration de la biodiversité et l'opérationnalisation des engagements incombe aux équipes ESG des différentes expertises.

Objectifs

En s'appuyant sur le Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal, Sienna IM s'engage en faveur de la protection de la biodiversité, via les réalisations et les objectifs suivants :

1. L'intégration de la biodiversité dans notre processus d'analyse et de sélection des investissements ;
2. L'engagement via le dialogue avec les entreprises et via le soutien à des initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité
3. Le suivi de l'impact de nos investissements sur la biodiversité ;
4. Le suivi de la dépendance de nos investissements à la biodiversité ;

Plus précisément Sienna IM contribue directement aux 5 cibles suivantes de l'Accord Kunming-Montréal :

Cible n°	Cible	Action(s) associée(s)
8	Minimisation des impacts du changement climatique	✓ Politique sectorielles d'exclusions ✓ Feuille de route climat⁵ ✓ Trajectoire de décarbonation avec l'engagement SBTi⁶
14	Intégration des enjeux liés à la biodiversité dans les processus de décisions d'investissement	✓ Intégration d'enjeux biodiversité dans le scoring ESG du processus de sélection ✓ Fonds dette privée dédié à la biodiversité ✓ Dialogue avec les entreprises

⁵ https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2024/12/sienna_im_climate_roadmap_vf.pdf

⁶ https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Target-language-and-summary_Sienna-Investment-Managers.pdf

15	Suivi et publication des risques, dépendances et impacts sur la nature par les acteurs économiques	✓	Mesure de l'empreinte biodiversité des investissements
		✓	Evaluation des dépendances des investissements
19	Mobilisation des ressources financières	✓	Lancement d'un fonds dette privée dédié à la biodiversité en 2024
21	Partage de connaissance	✓	Formation sur la biodiversité
		✓	Plaidoyer

Le fonds dette privée dédié à la biodiversité fait référence au fonds Sienna Biodiversity Private Credit Fund dont l'objectif est de préserver et/ou restaurer la biodiversité en Europe en investissant dans des entreprises proposant des solutions favorisant la biodiversité, dans des entreprises qui mettent en œuvre une transition en faveur de la biodiversité, et dans des entreprises qui montrent les meilleures pratiques sectorielles en termes de préservation de la biodiversité.

L'intégration de la biodiversité dans notre processus d'analyse et de sélection des investissements

Dans un premier temps, nous suivons strictement la politique d'exclusion ESG de Sienna IM⁷ ("la politique d'exclusions"), qui comprend des exclusions normatives et sectorielles : tabac, pornographie, charbon, pétrole et gaz non conventionnels.

Il est important de souligner que certaines exclusions sectorielles liées au climat ou à l'ESG peuvent impliquer des réductions de pression sur la biodiversité. La hausse des émissions de gaz à effet de serre a des conséquences négatives pour la biodiversité et les secteurs carbo-intensifs, causent également des dommages directs à la biodiversité locale. Nous pouvons également citer l'exclusion du tabac qui induit une réduction des pressions liées à la déforestation.

En outre, Sienna IM ne met pas en œuvre spécifiquement de politique d'exclusions systématique pour les secteurs ayant un impact fort ou une dépendance forte à la biodiversité. Nous favorisons l'engagement et le dialogue avec ces acteurs, afin de promouvoir des améliorations concrètes et durables plutôt que d'exclure systématiquement certains secteurs. Nous adoptons ainsi une approche qui se concentre sur l'évaluation des pratiques des entreprises dans ce domaine avant exclusion.

Par la suite, les critères et les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés dans les processus d'investissement propres à chaque expertise.

⁷ <https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2024/10/sienna-im-politique-dexclusions-2024-221024.pdf>

Pour l'expertise actifs listés, les enjeux biodiversité sont intégrés au sein de l'analyse des risques ESG utilisés dans le processus de sélection des titres. Cette notation extra-financière retient les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement. Pour chaque enjeu ESG identifié, la politique, les pratiques et les résultats obtenus par les systèmes de gestion dédiés aux risques ESG sont analysés et résultent en une note risque ESG. Les enjeux ESG peuvent inclure, en fonction du secteur, des problématiques liées directement à la dégradation de la biodiversité, hors enjeux climat, avec des sujets tels que :

- Les émissions, les effluents et les déchets,
- L'utilisation des terres et de la biodiversité,
- L'utilisation des ressources.

Une mauvaise gestion des enjeux biodiversité se reflètent ainsi, avec les autres enjeux ESG, dans la note de risques ESG qui est ensuite utilisée pour exclure les émetteurs les plus risqués.

Enfin, les controverses pouvant être en lien avec la biodiversité sont prises en compte dans la Note de risques ESG utilisée.

Pour l'expertise dette privée, les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés dans l'analyse extra-financière menée pour les actifs (entreprises ou projets) destinés à entrer dans les portefeuilles à travers :

- L'analyse approfondie des controverses permettant d'identifier celles liées aux enjeux de biodiversité. Cette évaluation contribue à une meilleure compréhension des risques et à une sélection plus responsable des actifs au sein des portefeuilles.
- Les impacts potentiels sur les zones sensibles en matière de biodiversité sont également pris en compte à travers le questionnaire ESG de due diligence. Cette analyse permet d'identifier et d'évaluer les risques associés aux activités des entreprises et projets.

L'expertise dette privée dispose d'une méthodologie interne qui permet d'attribuer une note ESG se basant notamment sur des critères environnementaux. Ces critères couvrent la proximité à des zones sensibles en matière de biodiversité ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'affecter les écosystèmes et la préservation de la biodiversité (hors enjeux climat) tel que la gestion des déchets et les rejets dans l'eau.

L'engagement

- Dialogue

L'approche de Sienna IM est d'engager plutôt que d'exclure systématiquement.

Dans cette optique, le Groupe a rejoint pour ses actifs listés en 2024 l'initiative d'engagement collective des PRI dédiée à la nature : SPRING⁸. Cette initiative vise à traiter les risques systémiques liés à la perte de biodiversité afin de protéger les intérêts à long terme des investisseurs. Pour cela, sont sélectionnées pour l'engagement des entreprises exerçant une influence sur la déforestation, la dégradation des terres dans des zones géographiques prioritaires.

⁸ <https://www.unpri.org/investment-tools/stewardship/spring>

L'approche de Sienna IM pour la dette privée repose sur la nature même des relations avec les entreprises financées. En effet, la plupart des financements effectués sont négociés de manière bilatérale. Ainsi le dialogue avec chaque entreprise financée est au cœur de notre approche d'investissement. Et la biodiversité fait partie intégrante des challenges ESG qui sont analysés de façon détaillée.

Si Sienna participe à une syndication, nous nous assurons, avant le financement, que les enjeux ESG matériels qui ont été identifiés sont pris en compte.

En outre, Sienna IM propose des kits de communication à ses entreprises financées, afin de les faire progresser sur les sujets ESG dont la biodiversité.

- Plaidoyer

Sienna IM a noué un partenariat avec la chaire de comptabilité écologique d'Agro Paris Tech, via son fonds de dette privée dédié à la biodiversité. Ce partenariat est essentiel pour nous afin de soutenir la recherche académique et faire monter en compétence l'ensemble des parties prenantes sur les sujets biodiversité.

Le Groupe rejoint également régulièrement des initiatives telles que FAIRR⁹, portant sur les risques et les opportunités ESG du secteur alimentaire. L'expertise de dette privée a signé le Finance for Biodiversity Pledge¹⁰. Sienna IM a soutenu en 2024 la déclaration des Nations Unies Finance Statement on Plastic Pollution¹¹.

Sienna IM a participé à un groupe de travail AFG sur la biodiversité en 2024 et participera à l'avenir autant que possible à des travaux de place sur ce sujet.

Le Groupe pourra être amené à soutenir d'autres déclarations, initiatives et travaux dans l'objectif de soutenir l'effort global dans la lutte contre l'effondrement de la biodiversité.

Suivi de l'impact sur la biodiversité

Les expertises de Sienna IM calculent et suivent annuellement l'impact global de leurs investissements, via une empreinte biodiversité, et le publient au sein de leurs rapports article 29 LEC. Sienna IM s'appuie sur un indicateur fourni par Iceberg DataLab¹² (IDL) : l'empreinte biodiversité des entreprises, appelé CBF (Corporate Biodiversity Footprint). Le CBF mesure les impacts sur la biodiversité à partir des 5 grandes pressions, définies par l'IPBES, générées par les activités économiques des entreprises investies, tout au long de leur chaîne de valeur. La métrique utilisée est l'abondance moyenne des espèces (AMS) qui s'exprime en MSA/km². Elle permet de mesurer l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, non perturbé par les activités et les pressions humaines. Sienna détient notamment une participation depuis 2021 dans la société spécialisée dans les données biodiversité.

Par ailleurs le PAI n°7 « Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité » est calculé et suivi annuellement au sein du rapport PAI de chaque expertise.

⁹ <https://www.fairr.org/>

¹⁰ <https://www.financeforbiodiversity.org/about-the-pledge/>

¹¹ <https://www.unepfi.org/pollution-and-circular-economy/pollution/the-finance-statement-on-plastic-pollution/>

¹² <https://www.icebergdatalab.com/>

Celui-ci permet d'identifier les entreprises ayant des établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité et si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones.

En revanche, la stabilité et la précision des indicateurs d'impact biodiversité cités ne permettent pas d'établir des décisions d'investissements. Bien que les cadres et les méthodologies continuent de se structurer, nous considérons que les données ne sont pas encore suffisamment matures pour comparer les émetteurs entre eux et déterminer l'évolution de leurs impacts sur la biodiversité.

Dans certains cas, notamment pour le fonds de dette privée dédié à la biodiversité, l'analyse détaillée de l'impact est réalisée par Habitat¹³.

Dans l'objectif de mieux appréhender les impacts des investissements, les expertises de Sienna IM s'engagent à partir de l'année 2025 à analyser plus précisément les secteurs et les émetteurs ayant un impact fort sur la biodiversité. Sur la base des cartographies réalisées, une sensibilisation de la gestion et une prise en compte directe de la biodiversité dans les processus de décisions pourra être approfondie. Sienna s'appuiera notamment sur un outil d'analyse interne combiné à un score automatique Km² MSA, comparé à la moyenne des pairs du sous-secteur en termes d'intensité. La sélection et la hiérarchisation des secteurs et des entreprises ayant des impacts potentiels significatifs sur la biodiversité permettront d'orienter nos efforts d'engagement et d'investissement.

Suivi des dépendances à la biodiversité

Actuellement, l'évaluation du risque ESG, quelque que soit les types d'actifs, reflète les risques liés aux enjeux ESG, mais celle-ci ne permet pas d'isoler l'exposition directe des investissements aux risques de pertes de biodiversité.

A partir de 2025, les expertises de Sienna IM s'engagent à réaliser une cartographie des secteurs investis exposés à un risque financier lié à la perte de biodiversité. L'objectif sera de mesurer le degré de dépendance des investissements aux services écosystémiques, aux services rendus par la nature et les raisons de cette exposition.

L'approfondissement de la connaissance des impacts et des dépendances vis-à-vis de la biodiversité permettra à Sienna IM de mieux connaître sa double matérialité propre à la biodiversité.

Conclusion

Cette politique présente l'engagement de Sienna Investment Managers à systématiser l'intégration des enjeux de la préservation de la biodiversité dans ses investissements. Sienna IM reconnaît son rôle dans la conservation de la biodiversité et souhaite démontrer sa contribution au Cadre Mondial de la Biodiversité guidant les actions en faveur de la protection du vivant au niveau mondial.

¹³ <https://www.habitat-nature.com/>

Cette politique sera mise à jour tous les 3 ans. Cela permet de garantir sa pertinence et son efficacité face à l'évolution des défis et des meilleures pratiques du secteur.

La Politique Biodiversité a été validée par le Comité de Management de Sienna en Avril 2025.

Avril 2025